BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
17 avenue Bernard Moitessier
17187 PERIGNY CEDEX

A l'attention de Florence XHAARD
DDFiP des Deux-Sèvres
171 avenue de Paris 79000 NIORT

Rapport de la seconde étape de l'examen visuel

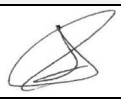
Norme NF X46-021

Référence : 0005733522-EV2	**Donneur d'ordre :** *Nom* : DDFiP des Deux-Sèvres *Adresse :* 171 avenue de Paris 79000 NIORT **Propriétaire :** *Nom* : DDFiP des Deux-Sèvres *Adresse :* 171 avenue de Paris 79000 NIORT
Identification du chantier : Bâtiment Tour 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Date de commande : 02/04/2026 **Date(s) de(s) visite(s) :** 02/07/2026 **Rédigé le :** 09/07/2026 **Date d'émission du constat :** 18/06/2026	

Opérateur(s) de repérage ayant réalisé la 2ème étape de l'examen visuel :

Nom	Prénom	Fonction	Compétence
LOUVRIER	Franck	Chargé d'affaires	Certificat de compétence n°C0737 obtenu le 22/01/2023 établi par QUALIXPERT valable jusqu'au 21/01/2030

Signataire(s) du rapport :

Nom	Prénom	Fonction	Compétence	Signature
LOUVRIER	Franck	Chargé d'affaires	Certificat de compétence n°C0737 obtenu le 22/01/2018 établi par QUALIXPERT valable jusqu'au 21/01/2030	

Ce rapport contient 9 pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement.

Bureau Veritas Exploitation SAS – Société par Actions Simplifiée au capital social de 36 315 050 €
Siège social 4 Place des Saisons – 92400 COURBEVOIE - RCS Nanterre B 790 184 675

Table des matières

1.INFORMATIONS GENERALES 3

1.1 Identification du chantier 3

1.2 Objet du contrôle de l'examen visuel 3

1.3 Identification du (des) MPCA traités 3

1.4 Identification et coordonnées des intervenants 3

1.5 Dates des opérations d'examen visuel réalisées 4

2.RESPECT DES CONDITIONS PREALABLES 4

3.CONDITIONS D'INTERVENTION 4

4.CONCLUSION DU CONSTAT DE LA 1ère ETAPE DE L'EXAMEN VISUEL 4

5.SIGNALEMENT DES DESORDRES FLAGRANTS 5

6.SIGNALEMENT DE PRESENCE DE RESINE 5

7.LEVEE DES REMARQUES EMISES LORS DE LA 1ère ETAPE 5

8.CONCLUSION GENERALE DE L'EXAMEN VISUEL 6

9.MATERIAUX OU PRODUITS HORS CHAMP DE TRAITEMENT OU DE MISSION 6

10. SCHEMAS 7

11. Attestation d'assurance 9

12. Certificat de compétence 11

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Identification du chantier

Bâtiment Tour
171 avenue de Paris 79000 NIORT

1.2 Objet du contrôle de l'examen visuel

❑ Examen visuel interne de l'entreprise de traitement de l'amiante
☒ Examen visuel externe effectué à la demande du commanditaire

1.3 Identification du (des) MPCA traités

Zone	Localisation	MPCA	Supports avec indication de sa nature si connue	Estimation de la zone traitée	Traitement prévu	Nb de secteurs définis
1	Bâtiment Tour – R+6	Dalle de sol	Plancher béton	223 M²	Retrait	Totalité de la zone
1	Bâtiment Tour – R+6	Colle	Plancher béton	223 M²	Retrait	Totalité de la zone
1	Bâtiment Tour – R+6	Enduit superficiel	Mur béton	108 M²	Retrait	Totalité de la zone
2	Bâtiment Tour – R+6	Dalle de sol	Plancher béton	45 M²	Retrait	Totalité de la zone
2	Bâtiment Tour – R+6	Colle	Plancher béton	45 M²	Retrait	Totalité de la zone
2	Bâtiment Tour – R+6	Enduit superficiel	Mur béton	3 M²	Retrait	Totalité de la zone

1.4 Identification et coordonnées des intervenants

Intervenant	Nom	Société	Adresse	Présent lors de la visite
Donneur d'ordre	Florence XHAARD	DDFiP des Deux-Sèvres	171 avenue de Paris 79000 NIORT	NON
Propriétaire	Florence XHAARD	DDFiP des Deux-Sèvres	171 avenue de Paris 79000 NIORT	NON
Entreprise de travaux de retrait de MPCA	Chef de chantier	NAE DEPOLLUTION	15 allée des Chevreuils 86240 FONTAINE LE COMTE	OUI

Opérateur de repérage				
Nom :	Franck LOUVRIER			
Société :	Bureau Veritas Exploitation			
Adresse :	17 avenue Bernard Moitessier 17187 PERIGNY CEDEX			
Certtification de compétence :	n°C0737	délivrée par QUALIXPERT	le 22/01/2023	valable jusqu'au 21/01/2030
Assurance :	Allianz	Police n° FRL001575	Valide jusqu'au 31/12/2026	

1.5 Dates des opérations d'examen visuel réalisées

Date	Référence	Objet
03/04/2026	0005733522-Zone 1-EV1	Examen visuel 1ère étape – Zone 1
18/06/2026	0005733522-EV1 Rév1	Examen visuel 1ère étape – Zone 1 et Zone 2

2. RESPECT DES CONDITIONS PREALABLES

- ☐ CCTP des travaux consulté — NON
- ☐ Dossier de Traçabilité consulté — NON
- ☒ Rapport de repérage des MPCA consulté — OUI
- ☒ Plans ou schémas des surfaces à traiter consultés — OUI
- ☒ Plan de retrait ou d'encapsulage de MPCA consulté — OUI
 Réf. : P20260106017-008
- ☐ Document écrit d'autocontrôle de l'entreprise consulté — NON
- ☒ Rapport de mesure d'empoussièrement de la zone de traitement consulté — OUI

3. CONDITIONS D'INTERVENTION

- ☐ Contrôle après repli du confinement — NON
- ☒ Contrôle après repli du confinement — OUI
- ☐ Absence de confinement — NON
- ☒ Moyens d'accès permettant d'accéder aux secteurs à contrôler fournis — OUI
- ☒ Éclairage d'ambiance supérieur à 200 lux — OUI
- ☒ Surfaces sèches et sans aucun fixateur — OUI
- ☒ Accompagnement de l'opérateur par l'entreprise de travaux de retrait de MPCA — OUI

4. CONCLUSION DU CONSTAT DE LA 1ère ETAPE DE L'EXAMEN VISUEL

Date	Référence	Conclusion
03/04/2026	0005733522-Zone 1-EV1	**Non Conforme**
18/06/2026	0005733522-EV1 Rév1	**Conforme**

5. SIGNALEMENT DES DESORDRES FLAGRANTS

☒ Le nettoyage final de la zone a été effectué OUI

☐ Présence de désordre flagrant toléré NON

☐ Présence de désordre flagrant non toléré NON

6. SIGNALEMENT DE PRESENCE DE RESINE

☐ Présence de résine synthétique autorisée à rester en place dans le cadre d'une démolition NON

7. LEVEE DES REMARQUES EMISES LORS DE LA 1ère ETAPE

Zone 1 – Secteur totalité			
MPCA	**Éléments constructifs homogènes/ jonction**	**Remarque**	**Remarque levée**
Sans objet			

8. CONCLUSION GENERALE DE L'EXAMEN VISUEL

Le présent examen visuel, objet du présent rapport, a été réalisé conformément à la norme NF X 46-021.

Zone	Localisation zone	MPCA	Supports traités	Type de traitement
1	Bâtiment Tour – R+6	Dalle de sol	Plancher béton	Retrait
1	Bâtiment Tour – R+6	Colle	Plancher béton	Retrait
1	Bâtiment Tour – R+6	Enduit superficiel	Mur béton	Retrait
2	Bâtiment Tour – R+6	Dalle de sol	Plancher béton	Retrait
2	Bâtiment Tour – R+6	Colle	Plancher béton	Retrait
2	Bâtiment Tour – R+6	Enduit superficiel	Mur béton	Retrait

LE RESULTAT DE L'EXAMEN VISUEL EST DECLAREE CONFORME SELON LES CRITERES ET LA METHODOLOGIE DEFINIS DANS LA NORME NF X46-021 (2021)

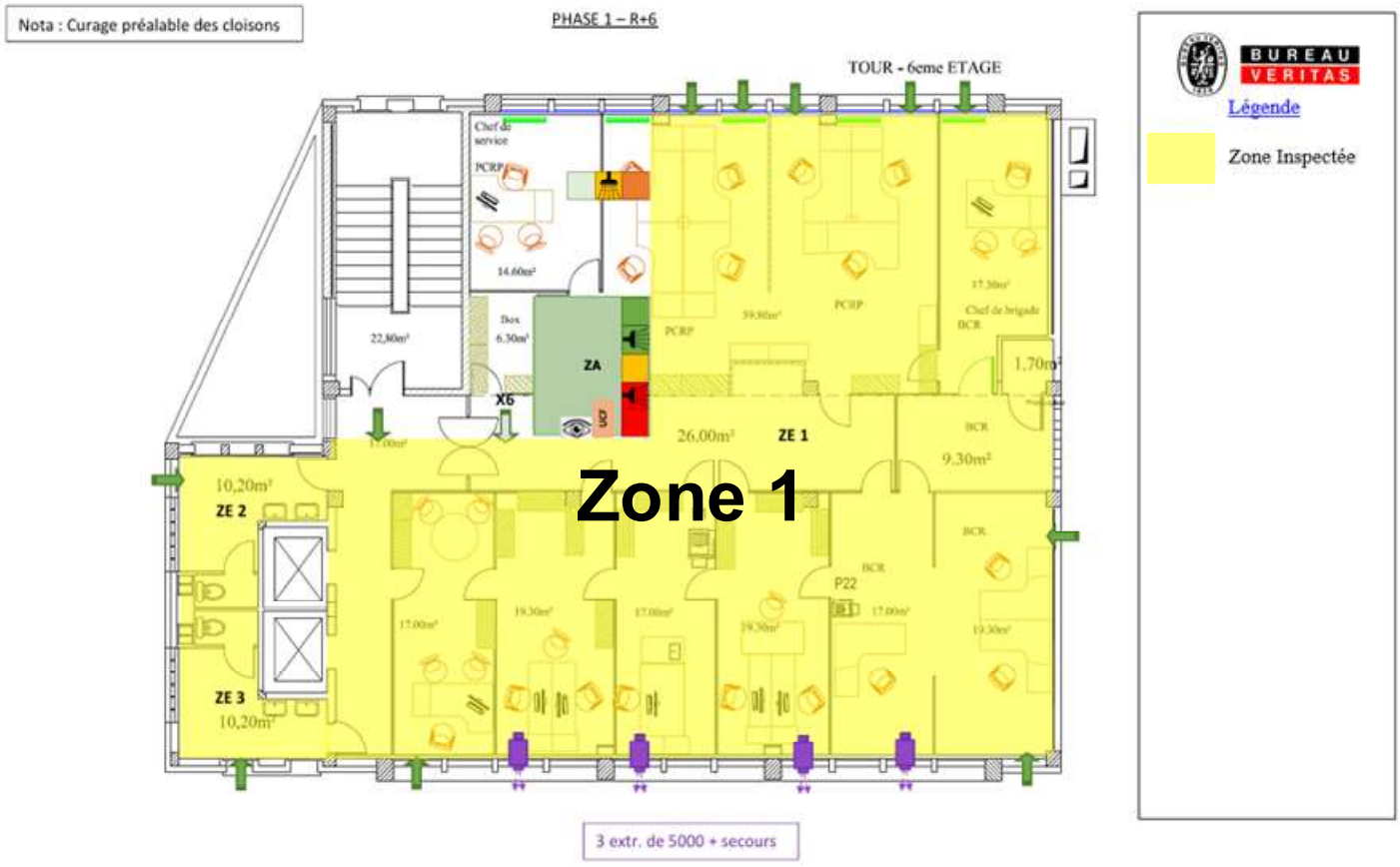
Nota : Le présent rapport doit faire l'objet d'une mise à jour du dossier de traçabilité.

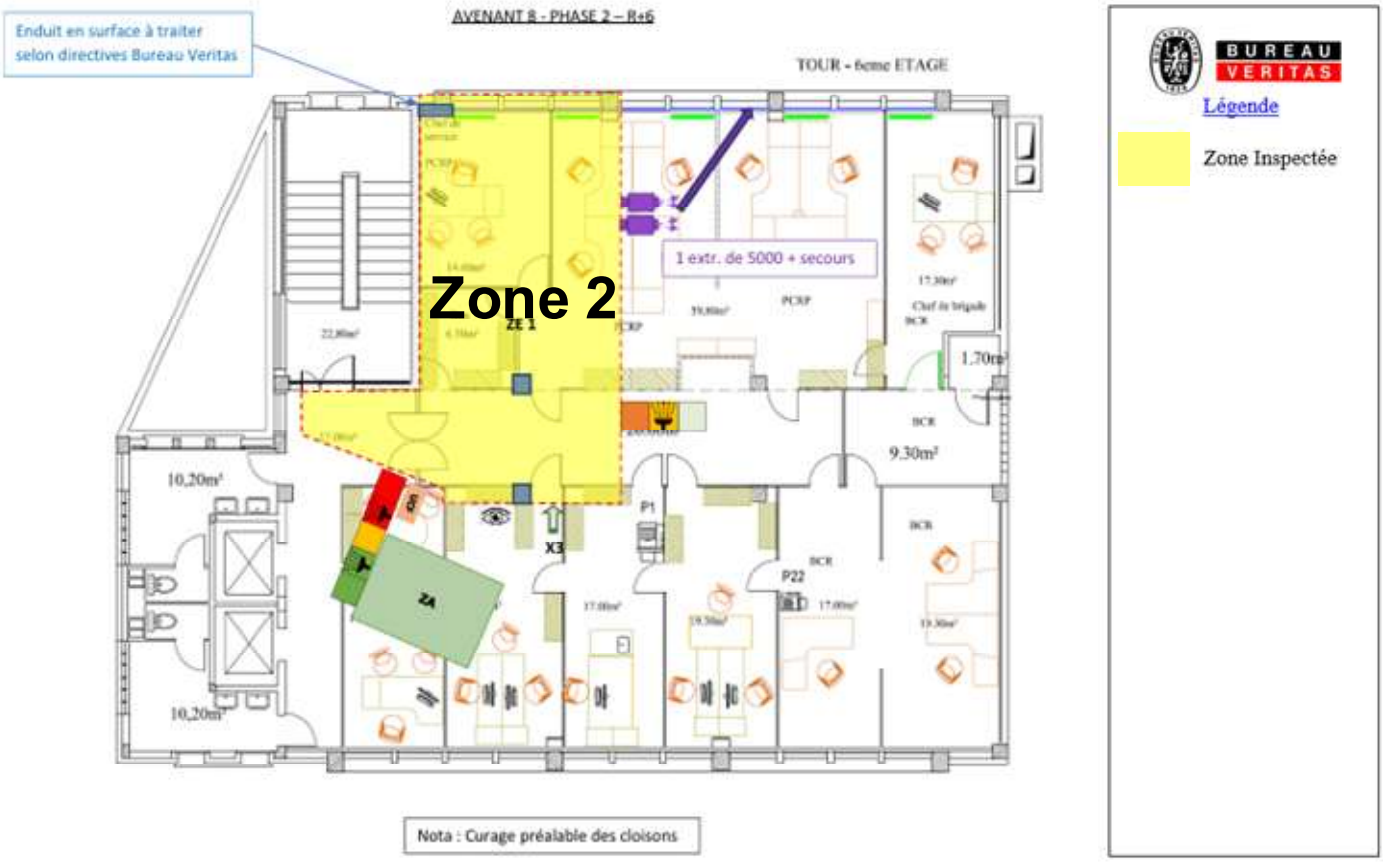
9. MATERIAUX OU PRODUITS HORS CHAMP DE TRAITEMENT OU DE MISSION

Des matériaux ou produits contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante et subsistant sur le support traité ou en ses limites n'entrant pas dans le cadre de la mission ou du marché de travaux ont été repérés :

☒ NON
☐ OUI

10. SCHEMAS


Nota : Curage préalable des cloisons
PHASE 1 – R+6
TOUR - 6eme ETAGE
Zone 1
ZE 1
ZE 2
ZE 3
ZA
X6
P22
3 extr. de 5000 + secours
BUREAU VERITAS
Légende
Zone Inspectée


Enduit en surface à traiter selon directives Bureau Veritas
AVENANT 8 - PHASE 2 – R+6
TOUR - 6eme ETAGE
Zone 2
1 extr. de 5000 + secours
10,20m²
10,20m²
9.30m²
1.70m²
P1
P22
X3
Z4
Nota : Curage préalable des cloisons
BUREAU VERITAS
Légende
Zone Inspectée

11. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

12. Certificat de compétence

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C0737

Monsieur Franck LOUVRIER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0054 PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

Certifié dans le cadre du processus de certification PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	**Certificat valable Du 22/01/2023 au 21/01/2030**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	**Certificat valable Du 22/01/2023 au 21/01/2030**	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures de gaz	**Certificat valable Du 22/01/2023 au 21/01/2030**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 18 février 2026

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version P 130126

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 09 63 73 08 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00026